

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 26/08/2025 - 11370 - 2016 B 01659 - 822 378 865 - A.G.C

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Tambour à date de service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 208-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SASU A. G. C.					
SIRET	8	2	2	3	7
	8	8	6	5	0
	0	0	0	1	5
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
7 RUE DU CLOITRE 77720 CHAMPEAUX					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
				SIRET	
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		CONSEIL POUR LES AFFAIRES		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
					937
Bénéfice imposable à 15 %		0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A			Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		EBP COMPTA PRO
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil		
Tél:					
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné			Date: 14/07/2025		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: MME ADAMI RACHEL PRÉSIDENTE		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature: A.G.C		
Prestataire.			77 rue du Cloître 77720 CHAMPEAUX 06.22.43.22.88 Siret 822 378 865 RCS Melun		

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

40-20000-10000

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2025

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐**G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis ⁽⁴⁾					Total (a à h)

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 45-1 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %		
	0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice		
	MVLT restant à reporter		

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. G. C.		Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise		7 RUE DU CLOITRE		77720 CHAMPEAUX															
SIRET <table border="1"> <tr> <td>8</td><td>2</td><td>2</td><td>3</td><td>7</td><td>8</td><td>8</td><td>6</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td> </tr> </table>						8	2	2	3	7	8	8	6	5	0	0	0	1	5
8	2	2	3	7	8	8	6	5	0	0	0	1	5						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2															
				Exercice N clos le															
				3 3 1 2 2 1 4															
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions															
		1		2															
3																			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012															
		Autres *	014	016															
	Immobilisations corporelles *		028	030															
	Immobilisations financières * (1)		040	042															
	Total I (5)		044	048															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052															
		Marchandises *	060	062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070															
		Autres * (3)	072	121 074	121														
	Valeurs mobilières de placement		080	082															
	Disponibilités		084	6 583 086	6 583														
	Charges constatées d'avance *		092	094															
	Total II		096	6 704 098	6 704														
	Total général (I + II)		110	6 704 112	6 704														
PASSIF				Exercice N NET															
				1															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		100														
	Écarts de réévaluation		124																
	Réserve légale		128																
	Réserves réglementées *		130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132															
	Report à nouveau		134		7 521														
	Résultat de l'exercice		136		(937)														
	Subventions d'investissement		137																
	Provisions réglementées		140																
	Total I		142		6 684														
Provisions pour risques et charges		Total II	154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166																
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169		172															
	Comptes courants d'associés		173		20														
	Autres dettes		175																
	Produits constatés d'avance		174																
	Total III		178		20														
Total général (I + II + III)				180	6 704														
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	183	(4) Dont dettes à plus d'un an	185															
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182															
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184															

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaires obligatoires (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU A.G.C		Néant ☐ *				
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 12 2024				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue { Biens Services *	dont export et livraisons	215		214			
		dont intracommunautaires	217		218			
					7 000			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitations reçues			226				
Autres produits			230		3			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	7 003		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stocks (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240				
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail - mobilier - Immobilier)			242	5 894			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	496	244	496			
	Rémunérations du personnel *			250	1 550			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252				
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254				
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			262				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	7 940	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(937)		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V) 294				
Produits exceptionnels (IV)				290				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *	347		}	300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	(937)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	937		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles *		322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) * 249)		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 988	ZFU - TE (44 octies A) 987			342			
		JEI (44 sexies A) 989						
	ZRD (44 terdecies) * 127	ZRR (44 quinquies) 138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) * 991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quinquies A * 181						
	ZFANG (44 quaterdecies) * 345	Investissements et souscriptions outre-mer 344						
	BUD (44 sexdecies) * 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) * 993						
	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346		
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies) 655							
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A) 643							
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B) 645							
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C) 647							
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D) 648							
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641							
	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990							
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G) 649							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352	354	937
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370	372	937	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SASU A.G.C** Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456		
	Matériel de transport	460	462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476		
Immobilisations financières		480	482	484	486		
TOTAL		490	492	494	496		

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dotations	Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Fonds commercial		495	497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546		
	Matériel de transport	550	552	554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566		
TOTAL		570	572	574	576		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5
		6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *					
	Amortissements*					
	Valeur résiduelle					
	Prix de cession*					
	Plus ou moins-values					
Total	578	580	582	584	586	581
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594
TOTAL				596	585	597

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2025

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise A. G. C			Néant ☐				
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646				
	Sur comptes clients		650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666				
TOTAL			680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681	683								
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1			Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2							
Constructions	720	725	3							
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4							
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5							
Matériel de transport	750	755	6							
Autres immobilisations corporelles	760	765	7							
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780			
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter					
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			860		937					
Total des déficits restant à reporter			870		937					
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325	381			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	380			
N° du centre de gestion agréé						388				
Montant de la TVA collectée						374	1 400			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	905			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *						398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *						397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A. G. C.** Néant ☒

Exercice ouvert le : **01/01/2024** et clos le : **31/12/2024** Données en nombre de mois **1 2**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	
---	-----	--

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	0
---	-----	---

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	016
Date de cessation		

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 4	SIREN	8 2 2 3 7 8 8 6 5
Dénomination de l'entreprise	A.G.C.		
Adresse (voie)	7 RUE DU CLOITRE		
Code postal	7 7 7 2 0	Ville	CHAMPEAUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1.00	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100.00

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MME	Nom de famille	ADAMSKI	Prénom(s)	RACHEL
Nom d'usage		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	100
Naissance :	Date	N° Département	52100	Commune	ST DIZIER
Adresse :	N°	Voie	RUE DU CLOITRE		
Code postal	77720	Commune	CHAMPEAUX	Pays	FR

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 8 2 2 3 7 8 8 6 5

Dénomination de l'entreprise A.G.C

Adresse (voie) 7 RUE DU CLOITRE

Code postal 7 7 7 2 0

Ville CHAMPEAUX

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DONNÉES D'IDENTIFICATION

F-IDENTIF

A. IDENTIFICATION DU DECLARANT

Numéro SIREN / IDSP	822378865
Désignation du déclarant	A.G.C 7 RUE DU CLOITRE 77720 CHAMPEAUX
Code activité NAF	7022Z
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	I81
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☒ Pas de conseil ☐ Comptable ☐ Cabinet Conseil ☐ Expert - Comptable
------------------------	---

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

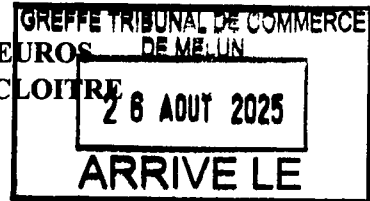
C. PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2024
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

" A.G.C "
SASU AU CAPITAL DE 100 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 RUE DU CLOITRE
77720 CHAMPEAUX
RCS : MELUN 822 378 865



PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
en date du 23 Juillet 2025

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'an deux mille vingt cinq,

Le vingt trois juillet,

A neuf heures

Madame Rachel ADAMSKI, associé unique de la société par actions simplifiée
" A.G.C " et Présidente de la dite société,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

En sa qualité de présidente, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur l'activité de la société au cours de l'exercice.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

Affectation du résultat de l'exercice,

La constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du nouveau code de commerce,

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été établis et se soldant par un déficit de €. -937,36. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique après avoir constaté que le déficit de l'exercice totalise
€. - 937,36. décide d'affecter le dit résultat au compte de report à nouveau

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du nouveau code de commerce,
l'associé unique relate les conventions conclues pendant l'exercice écoulé :

Rémunération brute globale du président pour une somme de €. 0.

Prise en charge par la société des charges sociales de l'exploitant pour un montant
de €. 0.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent
procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus il a été adressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été
signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Rachel ADAMSKI
Président et associé unique

A.G.C
7 Rue du Cloître
77720 CHAMPEAUX
☎ 06.22.43.22.88
Siret 822 378 865 RCS Melun

